

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 2042/2003 de la Commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 315 du 28 novembre 2003)

Page 47, annexe I (partie M), appendice VIII, point 21:

au lieu de: «remplissage»

lire: «remplacement»
